

CHRYSOPHANUS THERSAMON ESPER

EST-IL BELGE ?

par E. de HENNIN de BOUSSU-WALCOURT.

Le travail de documentation que je viens d'entreprendre sur chacun des lépidoptères de Belgique m'a amené à m'occuper de *C. Thersamon*.

Après avoir extrait des quelques publications que j'ai sous la main les notes fort rares ayant trait à cette espèce, je me suis demandé si elle était réellement belge.

Tout d'abord M. LAMBILLION dans les addenda de son catalogue des Lépidoptères de Belgique, 2^e édition p. 422, cite *Thersamon* comme ayant été capturé à Hastière par M. BOVIE.

Ensuite on lit dans la revue de la Société Entomologique Namuroise à la page 1 du n^o de janvier 1906 que M. KAVERKAMPF mentionne la prise d'un ex. ♀ faite également à Hastière en août 1905.

Les Annales de la Société Entomologique de Belgique, tome L. 1906, p. 155, font comprendre que dans ces 2 extraits il ne s'agit que d'un seul et même exemplaire trouvé par M. BOVIE et déterminé par M. HAVERKAMPF à qui il l'avait cédé.

A ma demande M. BOVIE a eu l'amabilité de confirmer la chose et de préciser que ce spécimen avec beaucoup d'autres de différentes espèces provenait d'Hastière-Lavaux — rive gauche de la Meuse — mais il a ajouté que n'étant pas lépidoptériste il n'avait pas contrôlé les déterminations s'étant borné à céder à M. KAVERKAMPF tous les lépidoptères dont il s'était emparé.

Ayant voulu examiner par moi-même cet exemplaire parmi ceux qui constituaient la collection KAVERKAMPF actuellement réunie à la collection belge du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique, j'appris qu'il ne figurait plus dans cette collection au moment de l'acquisition faite par l'Etat (1).

Cette capture ou tout au moins sa détermination devenant douteuse je me suis mis à rechercher si d'autres *Thersamon* n'avaient pas été découverts en Belgique.

La totalité des réponses reçues et pour lesquelles je remercie vivement mes correspondants fut négative sauf toutefois celle de mon frère qui m'annonça que parmi les exemplaires de la collection de l'abbaye

(1) Il ne se trouve pas davantage dans la collection de l'avocat BRAY à qui M. KAVERKAMPF a cédé quelques unes de ses captures.

de Maredsous se trouve un *Thersamon* (1) porteur de l'étiquette :

Conneux : Conjoux (2)
1911

Ce spécimen provient des chasses faites à l'intention du Musée de l'abbaye par le COMTE FRÉDÉRIC DE VILLERS, volontaire de guerre, tué au cours des hostilités.

Mon frère affirme qu'on peut avoir pleine confiance dans les renseignements fournis par son correspondant qui sans être entomologiste s'intéressait cependant aux choses de la nature et les comprenait.

Il n'en reste pas moins vrai qu'ici aussi un doute persistera pour beaucoup et qu'en conséquence *Thersamon* ne sera pas encore rangé unanimement ni parmi les espèces belges ni même parmi celles qui se font voir de temps en temps dans notre pays.

(1) Détermination certaine que M. BALL a bien voulu contrôler.

(2) Près de Ciney.